

Le 2 mars deux mille vingt, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni au Parc des Expositions à Charolles, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du vingt-cinq février deux mille vingt affichée le même jour.

**DELIBERATION N° 2020-021 – ENVIRONNEMENT
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL –
DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, il remplace le Plan Climat Energie Territorial (PCET) qui traitait des domaines suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Le décret d'application du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 précisent le contenu, les champs d'interventions et les obligations pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Désormais, à ces domaines précités s'ajoutent : la séquestration du CO2 dans les écosystèmes et les produits du bois, la valorisation des potentiels d'énergie de récupération, le stockage des énergies, les réseaux de chaleur et de froid, les réseaux de distribution d'électricité et de gaz et la réduction de la pollution de l'air.

La mission d'élaboration du PCAET a été confiée, via un groupement de commande initié par le SYDESL, au Bureau d'Etudes B&L Evolution et comporte 4 phases imposées par la réglementation : la réalisation des diagnostics, l'établissement des différentes stratégies territoriales, le programme d'actions et la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic du PCAET comporte cinq enjeux obligatoires, à savoir :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la qualité de l'air.

La Communauté de communes Le Grand Charolais a décidé de rajouter un sixième enjeu essentiel pour le territoire : la gestion de la ressource en eau.

La construction du diagnostic s'est avérée parfois compliquée puisque les thématiques traitées sont multiples et variées : séquestration carbone, polluants atmosphériques, vulnérabilité et adaptation au changement climatique, agriculture, consommation et économie locale, tourisme, habitat, urbanisme et aménagement du territoire, industrie, déchets, consommation et production d'énergie, etc...

De plus, le diagnostic est également accompagné d'un état initial de l'environnement composé notamment des éléments suivants : le relief, la topographie, la géologie, le paysage et le patrimoine culturel, les ressources en eau, les continuités écologiques, la gestion de l'eau et de l'assainissement, les risques (naturels, industriels et technologiques), la santé humaine, etc...

Une synthèse de ces éléments a été présentée en réunion publique le 06 décembre 2019 à Saint-Yan et est disponible sur le forum participatif du PCAET à l'adresse web suivante : www.planclimat-legrandcharolais.fr

La co-construction d'une stratégie territoriale qui s'annonce avec les partenaires publics et privés, devra définir des objectifs réalistes, pragmatiques et en phase avec la situation

économique du territoire.

Le PCAET devant être un enjeu de transition écologique tout en maintenant le développement économique et agricole du territoire.

Ces objectifs devront être en lien avec ceux énoncés dans les documents suivants :

- le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRACE) ;
- le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration pour la Bourgogne Franche-Comté et pour la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Charolais Brionnais.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-071 en date du 10 juillet 2019, relative au lancement du PCAET, à la déclaration d'intention et relative aux modalités de concertation préalable au public,

Vu l'avis du Bureau Exécutif en date du 23 janvier 2020,

Vu l'avis favorable du Conseil des Maires du 13 février 2020,

Après interventions de Gilles PERRETTE et du Président Fabien GENET,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- ↳ **de prendre acte du diagnostic et de l'état initial de l'environnement relatif au Plan Climat Air Energie Territorial dûment établi et annexé à la présente délibération.**
- ↳ **d'indiquer que ces documents pourront être modifiés jusqu'à l'approbation du PCAET eu égard à l'apport de nouvelles informations essentielles.**
- ↳ **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.**

Nombre de conseillers en exercice : 75

Secrétariat de séance assuré par : Joël GUYOT DE CAILA

Membres présents à la séance : 53

Votants : 65

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Magali DUCROISSET, Bernard LAUGERE, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, DANIEL BERAUD, Pierre BERTHIER, Georges BORDAT, Eric BRUN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Roger DURAND, François FORET, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, Robert KLEINGAERTNER, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Patrick PAGES, Michel PELLIER, Pascal RAMEAU, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Florence TERRIER, Daniel THERVILLE, François JOLY, Michel TRAVELY.

Suppléants présents : Patrice MAILLY, Alain MIMEUR, Florence De CHANAY.

Délégués ayant donné pouvoir : Gérald GORDAT à Pierre BERTHIER, Philomène BACCOT à Daniel THERVILLE, Emmanuel REY à Patrick PAGES, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Jean-Yves BICHET à Noël PALLOT, Gérard LALLEMENT à Gérard DUCHET, Anne-Marie MAGNY à Annie France MONDELIN, Catherine CLERGUE à Florence TERRIER, Daniel GORDAT à Michel TRAVELY, Paul FAROUZE à André ACCARY, Amélie THURIN à Gilles PERRETTE, Denise MEHU à Jean Baptiste LEFORT.

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Régis LAURENT, Laurence ROUVET, Daniel MELIN, Hubert BURTIN, Chewki MARHEZ, Arnaud LABAUNE, Annie BOISSARD, Jean PIRET, Jean-Marc NESME, Frédéric COUTO.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré en séance, le 2 mars 2020

Pour extrait conforme

Le Président

Fabien GENET

COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE GRAND CHAROLAIS